

**Préavis municipal no 53
relatif à
un prêt octroyé
à l'association Le Colibri pour
l'aménagement d'une crèche-
garderie**

**Préavis déposé sous clause d'urgence en un seul débat
(art. 50 du règlement du conseil communal)**

Municipale responsable : Mme Christine Girod

Gland, le 23 septembre 2013.

Préambule

Depuis de nombreuses années, la Ville de Gland œuvre pour un développement de l'accueil de l'enfance comme le confirme le programme municipal de la présente législature dont l'un des objectifs est, dans la mesure du possible, de mettre en adéquation l'offre et la demande, les attentes étant très présentes dans ce domaine.

Il s'agit également de poursuivre la mise en application de la loi sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE), entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006. Pour mémoire, elle a pour but de:

- tendre à une offre suffisante et de qualité de places en structures d'accueil de jour des enfants (garderies, structures parascolaires et personnes pratiquant l'accueil familial de jour);
- coordonner la collaboration entre les entreprises, les communes et le canton afin d'optimiser l'offre sur le territoire cantonal en fonction des besoins réels;
- répartir les charges économiques entre les entreprises, les communes et le canton et ce, grâce à une structure de financement adaptée qui tient compte des revenus des parents;
- permettre aux parents de mieux concilier éducation et vie professionnelle.

C'est dans ce contexte qu'est né en 2008, le Réseau d'accueil des Toblerones, installé à Gland, et qui regroupe aujourd'hui 16 communes de la Côte.

Une crèche-garderie dans le quartier d'Eikenott

Le programme de ce projet immobilier offre la possibilité d'y réaliser une crèche-garderie et cette opportunité a suscité l'intérêt de la municipalité. Cependant, la gestion et l'exploitation d'une telle structure doivent être assurées par des personnes compétentes, un personnel qualifié, reconnu et agréés par l'office cantonal d'accueil de jour des enfant (OAJE)

Ainsi, cette crèche-garderie sera exploitée par Le Colibri, dont les compétences sont reconnues, qui gère actuellement une infrastructure similaire pour les enfants au chemin du Vernay. La capacité d'accueil de cette nouvelle crèche-garderie sera de 44 places réparties comme suit :

- 10 bébés 3 à 18 mois
- 14 trotteurs de 18 mois à 3 ans
- 20 grands de 3 ans à 5 ans.

Entrée en activité : août 2014

Cette nouvelle crèche-garderie ferait partie intégrante du plan de développement du réseau des Toblerones (RAT).

Le coût

L'aménagement, défini sur la base des directives du service de la protection de la jeunesse, requiert un important investissement qui a pu être réduit grâce à la rigueur dans la définition des besoins par le Colibri et à des participations financières consenties par le constructeur Losinger - Marazzi et l'UBS, propriétaire du bâtiment en cours de construction.

Ce coût se résume comme suit :

Aménagement des locaux	570'000.00
Mobilier	100'000.00
Total	670'000.00

Le financement

Actuellement, Le colibri peut compter sur :

Un fonds de la fondation Le Colibri	160'000.00
Une rétrocession du RAT	90'000.00
Une subvention du canton (FAJE)	220'000.00
Total	470'000.00

Pour boucler ce budget, Le Colibri devrait disposer d'un montant de 200'000 fr. complété d'un montant supplémentaire de 100'000 fr. ceci afin d'assurer ses engagements au fur et à mesure de la réalisation des aménagements compte tenu que la subvention du canton interviendra à l'ouverture de la crèche-garderie.

Le prêt

Convaincue de la concrétisation de ce projet, la municipalité propose au conseil communal de consentir un prêt de 300'000 fr. à la fondation Le Colibri aux conditions suivantes :

- Taux fixe de 2,5%
- Durée 15 ans.
- Remboursement sur une période de 15 ans, qui correspond à la durée du bail qui serait conclu, soit au minimum 20'000 fr. par année. Toutefois, cette dette pourrait être remboursée plus rapidement notamment dès la réception de la subvention cantonale susmentionnée.

Financement

Le financement de cette réalisation pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons, conjointement à la présente demande de prêt, l'autorisation de contracter un emprunt de 300'000 fr. aux conditions les plus favorables.

Clause d'urgence

Cette démarche, à savoir la recherche d'un partenaire, les négociations entre les diverses parties, l'établissement des devis, a nécessité un certain laps de temps. Or, le bâtiment est en cours de réalisation et il importe que les constructeurs disposent d'une décision ferme de la part de la Fondation Le Colibri qui doit être accompagnée de garanties financières.

En sus, le planning prévoyant l'ouverture de cette crèche-garderie lors de la rentrée d'août 2014 doit être strictement respecté.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal no 53 relatif à un prêt octroyé à l'association le Colibri pour l'aménagement d'une crèche-garderie.
- Ouï - le rapport de la commission des finances ;
- Considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- I. - d'autoriser la municipalité à octroyer à l'association Le Colibri un prêt de 300'000 fr. aux conditions suivantes :
- Taux fixe de 2,5%.
 - Durée 15 ans.
 - Remboursement sur une période de 15 ans, soit au minimum 20'000 fr. par année.
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de fr. 300'000.--

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegny

D. Gaiani

Annexe: Tableau du plafond d'endettement



Crédit d'investissement

Préavis no: 53

Montant: Fr. 300'000.00

Ville de Gland

Objet: Prêt octroyé à l'association Le Colibri pour l'aménagement d'une crèche-garderie

Estimation des charges financières annuelles				Cautionnements	
- Taux	2.50%	Fr.	7'500.00	Plafond de cautionnement	20'000'000.00
				Cautionnements engagés à ce jour	12'543'018.00
Total annuel des charges		Fr.	<u>7'500.00</u>	Disponible à ce jour	<u>7'456'982.00</u>
Situation financière au 26.09.2013		31.12.2011	31.12.2012	26.09.2013	
Plafond d'endettement		2'930'353.98	2'756'257.10		
Endettement	- Engagements courants	706'185.30	2'237'485.41	997'257.19	108'000'000.00
	- Passifs transitoires			5'524.59	
	- Emprunts / Limite de crédit	56'945'000.00	56'625'000.00	56'472'500.00	
Total endettement		60'581'539.28	61'618'742.51	57'475'281.78	
Préavis		Récapitulation			
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal		34'553'169.00	Total endettement au 26.09.2013		
Travaux facturés et payés à ce jour		21'411'879.00	Solde ouvert préavis		
Solde ouvert		13'405'542.00	Préavis en cours		
Préavis en cours			Total endettement brut		
Préavis n° 44 : Réfection de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En Bord » et rénovation de la buvette du FC Gland		1'325'000.00	57'475'281.78		
Préavis n° 51 : relatif à l'acquisition de la parcelle n° 1549 sise au lieu dit Chemin des Salettes/Lavasson		2'050'000.00	13'405'542.00		
Préavis n° 53 : relatif à un prêt octroyé à l'association Le Colibri pour l'aménagement d'une crèche-garderie		300'000.00	3'675'000.00		
Total des préavis en cours		3'675'000.00	74'555'823.78		

